

## Société Nouvelle Darblay Production (SNDP)

Demande de modification de la papeterie visant à la transformation de la machine à papier et à l'extension des capacités de production de l'usine de Grand-Couronne (76530) au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il sera procédé du **jeudi 20 juin 2024 à 9h00** au **vendredi 19 juillet 2024 à 17h00**, soit pour une durée de 30 jours consécutifs, à une enquête publique portant sur une demande de modification de la papeterie visant à la transformation de la machine à papier et à l'extension des capacités de production de l'usine de Grand-Couronne.

Les modifications concernent notamment :

- la modification de la nature des produits fabriqués : passage de la fabrication de papier journal à la fabrication de papier pour ondulé, à partir de papier recyclé.
- l'extension de la capacité de production (passage de 830t/j à 1300 t/j).

Le projet est présenté par la société SNDP (Société Nouvelle Darblay Production) dont le siège social se situe 18 - 20, rue Henri Rivière, le Trident – BP 91013 – 76171 Rouen cedex.

Toute information relative à ce projet peut être demandée auprès M. Vincent CHAPELLE, Directeur des opérations [vincent.chapelle@fibre-excellence.com](mailto:vincent.chapelle@fibre-excellence.com) ou M. François VESSIERE Sponsor Fibre Excellence du projet Grand-Couronne [francois.vessiere@fibre-excellence.com](mailto:francois.vessiere@fibre-excellence.com) ou encore Mme Anne- Gaele DEJOB, directrice projets stratégiques [anne-gaele.dejob@fibre-excellence.com](mailto:anne-gaele.dejob@fibre-excellence.com).

M. Bernard RINGOT, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Monsieur Alban BOURCIER, maître de conférences et ingénieur conseil, est désigné en qualité de suppléant au commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier complet, comportant notamment, une étude d'impact, une évaluation environnementale l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du porteur de projet est consultable en version papier, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public en mairie de Grand-Couronne (place Jean Salen - 76530), siège de l'enquête.

Le dossier d'enquête et l'avis sont consultables en ligne sur les sites suivants : <http://www.seine-maritime.gouv.fr> ou : <https://www.registre-numerique.fr/sndpgrandcouronne76530-seine-maritime>

Le dossier est aussi consultable gratuitement sur poste informatique au Bureau de l'utilité publique et de l'environnement de la préfecture de la Seine-Maritime, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public, **et après avoir demandé au préalable un rendez-vous à l'adresse suivante** : [pref-icpe@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-icpe@seine-maritime.gouv.fr) en précisant en objet «*demande de rendez-vous pour dossier d'enquête SNDP*» ou en téléphonant au 02 32 76 53 83 ou 02 32 76 50 52.

Le dossier, en version numérique est également adressé, pour information, à chaque maire des communes concernées par le rayon d'affichage de 3 km eu égard au classement du projet au titre de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement : Hautot sur Seine, Le Grand-Quevilly, Les Essarts, Moulineaux, Oissel, Petit Couronne et Val de la Haye.

Le commissaire enquêteur assure quatre permanences en mairie de Grand-Couronne afin de recevoir les observations du public aux jours et heures suivants : Jeudi 20 juin 2024 de 9h00 à 12h00 (ouverture), lundi 1<sup>er</sup> juillet 2024 de 14h00 à 17h00, mercredi 10 juillet 2024 de 9h00 à 12h00, vendredi 19 juillet 2024 de 14h00 à 17h00 (clôture).

Les contributions peuvent être déposées pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/sndpgrandcouronne76530-seine-maritime>
- sur le registre papier disponible en mairie de Grand-Couronne
- par courrier électronique à : [sndpgrandcouronne76530-seine-maritime@mail.registre-numerique.fr](mailto:sndpgrandcouronne76530-seine-maritime@mail.registre-numerique.fr)
- par courrier en mairie de Grand-Couronne en précisant que ce dernier est adressé à "M. le commissaire enquêteur - Enquête publique SNDP"

**Les contributions peuvent se faire pendant toute la durée de l'enquête de manière anonyme ou non. En cas de contribution non anonyme, le public est informé que les données sont susceptibles d'être mises en ligne avec le rapport d'enquête publique.**

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont consultables en mairie de Grand-Couronne, à la préfecture au Bureau de l'utilité publique et de l'environnement et sur le site internet de la préfecture.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation d'exploiter à l'issue de l'enquête publique est le préfet de la Seine-Maritime. La demande peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation assorti de prescriptions techniques ou d'un arrêté préfectoral de refus.

Le présent avis est affiché sur le territoire de toutes les communes concernées.